

FLUVIAL

TARIF : 225 €*

*Tarif TTC.

Tarif préférentiel pour les candidats ayant acquis leur Permis Côtier au sein de notre établissement.
La formule inclut les fournitures pédagogiques.

Tarif TTC en vigueur pour les candidats non titulaires de l'OC : Formation à 425€, incluant épreuve pratique en contrôle continu de 2h à la barre

EXAMEN THÉORIQUE AU CHOIX : **VENDREDI 19 OU SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025**

CALENDRIER DES COURS THÉORIQUES :

Cours dispensés à l'Auto-école ALAIN : 6 Boulevard Toutain, 28200 CHÂTEAUDUN

COURS THÉORIQUES **Les dimanches de 14h à 18h**

- **30 Novembre**
- **07 Décembre**
- **14 Décembre**

Merci de vous munir de votre livret de code lors de chaque cours

CONSTITUTION DE DOSSIER :

IMPÉRATIF : DOSSIER À DÉPOSER MINIMUM 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DES COURS

- ☐ 5 timbres postaux **en lettre 20g**
- ☐ 1 fiche d'inscription **CERFA 14681-01**
- ☐ 3 photos d'identité (**Nom et prénom inscrits au dos de chacune**)
- ☐ Le programme de formation ci-dessous (**complété et signé**)
- ☐ 1 Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou passeport
- ☐ 1 Certificat médical **CERFA 14673-01 (à faire remplir par votre médecin traitant)**
- ☐ L'original du permis Côtier (si déjà détenteur)
- ☐ Acompte de 100€
- ☐ Solde de la formation, soit 125€ (Chèque encaissé 10 jours avant l'examen)

TARIFS PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Cours théorique de 2h : **60€**
- Examen théorique OEI : **50€**, si géré par nos soins - Redevance OEI : 30€ + Frais de réservation : 20€

Votre programme de formation



Centre de formation agréé par DDTM
de la Seine Maritime N°028002/2018
Assuré par AXA Assurances N°10145238604

Le permis fluvial

Le **permis fluvial** est accessible dès 16 ans. Depuis le 1er Mars 2011, ce permis vous permet d'utiliser une radio VHF ASN dans les eaux nationales.

ÉPREUVE THÉORIQUE – 30 minutes :



Au Centre d'Examen de La Poste

Épreuve QCM de 40 questions. 5 erreurs maximum.

ÉPREUVE PRATIQUE – 2 heures :

(Uniquement si non détenteur du Permis Côtier)
En contrôle continu avec un formateur agréé.

Il vous faudra connaître le balisage, les signaux, les règles de barre et de route, les feux des navires que vous risquez de rencontrer et les règles de sécurité, de météo.

VOICI LES THÉMATIQUES ABORDÉES POUR RÉUSSIR SON PERMIS PLAISANCE OPTION EAUX INTÉRIEURES :

- les caractéristiques des voies et plans d'eau ;
- le fonctionnement des écluses gardées, automatiques ou manuelles ;
- le fonctionnement des barrages et les consignes de sécurité à observer ;
- les conditions de stationnement et d'amarrage ;
- la définition des termes en usage les plus courants utilisés par les plaisanciers ;
- le devoir de vigilance ;
- les règles de route et de stationnement ;
- la signalisation visuelle et sonore, la connaissance des règles de balisage des voies et plans d'eau navigables ;
- la signalisation des bateaux, les marques d'identification ;
- les dispositions particulières aux petites embarcations ;
- les notions essentielles sur l'organisation et les missions des services chargés des voies navigables, des visites et du contrôle ;
- les notions élémentaires sur les règlements particuliers de police ;
- la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
- le nombre de personnes ou la charge embarquées ;
- la protection de l'environnement : l'entretien du navire, les rejets, la protection des berges, de la faune et de la flore ;
- les connaissances élémentaires du service radiotéléphonique fluvial, de ses spécificités et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : réseaux du service radiotéléphonique fluvial, fréquences et voies ; code ATIS (Automatic Transmitter Identification System), réglementation spécifique ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse.

Nom :

Prénom :

Date : / /

Signature :